

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil du MARDI 02 JUILLET 2013 à 19 h.

PRESENTS : MM. LE BIHAN, KOBIELA, GOURDES, Mme DEBRAY, MM. LAPIERRE, THOMAS, ALUSSE, Mme LE BRIS et MM. JOURDAINNE et PERCHERON.

PROCURATION : M. FORTEAU à M. THOMAS,
Mme LE BRAS à M. KOBIELA
Mme NAHMANI née CLAIRET à M. PERCHERON

ABSENT : -- Convocation du 25 juin 2013.

Secrétaire de séance : M. KOBIELA. La séance a été publique.

Chaque élu a reçu, avec la convocation, le compte rendu du conseil antérieur ainsi que les documents concernant les commissions thématiques.

Avez-vous des observations à formuler ? NON. Il est procédé à la signature de ce compte rendu.

Rattachement à cet ordre du jour d'un sujet à délibérer : NEANT

1) **TRAVAUX VOIRIES** :

a - Rue du Centre (RD 21-2) devant la mairie. Point sur l'avancement des travaux :

* Réseau EAU POTABLE : L'entreprise a programmé les essais, la désinfection du réseau courant semaine 27, la mise en eau de la nouvelle canalisation aura lieu à la suite (semaine 28 ou début de la semaine 29), une coupure d'eau aura lieu depuis la salle des fêtes jusqu'à la rue des Has et les rues adjacentes.

* Mesures et fabrication des portails et des grilles de la mairie début juillet.

* Réseau EAUX PLUVIALES : l'ensemble des canalisations, regards et avaloirs sont réalisés.

* Compteur à gaz en façade mairie non raccordé à retirer par GRDF et entreprise JULIEN le 11.07.13.

* Prévisions semaine 26-27 (fin juin début juillet) : continuation du mur de clôture de la mairie, pose des bordures caniveaux, préparation des trottoirs.

* Prévision de revêtement en bitume par le Conseil Général : le vendredi 19 juillet 2013.

ABATTAGE DE DEUX ARBRES ET REPLANTATION : n° 167

Pour faire suite aux travaux de réfection et d'aménagement de voirie rue du Centre et à la réfection du mur de clôture de la mairie, le Bureau d'étude, précise dans son compte rendu, que les fondations du mur ont été terrassées et coulées en place. Lors du creusement, de grosses racines ont été arrachées. De ce fait, au moment de la face terrassement, il a été décidé d'abattre les deux tilleuls qui se trouvaient trop près du muret de clôture, car ils auraient posés des problèmes. (Les arbres seraient morts à très court terme vu la taille des racines se trouvant sous les fondations du mur).

La décision de replanter des arbres a été prise. Pour cela la maîtrise d'œuvre propose que le troisième et dernier arbre soit abattu, ce qui permettra de repositionner les arbres de manière à valoriser la façade de la mairie et de pouvoir également gérer une homogénéité entre les essences et la taille des arbres.

* Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Regrette que la décision prise en Conseil antérieurement pour arrêter le projet de voirie n'ait pas été respectée. Certains habitants leur ont posé la question et s'inquiétaient de savoir si les arbres seraient laissés. La réponse initiale était positive mais le résultat final est négatif.

- Demande que dans un avenir proche une tranche de travaux concernant le rejet des eaux pluviales soit programmée.

* Le Conseil municipal, après avoir voté :

- Décide que le troisième arbre sera conservé,

- Décide que trois arbres seront replantés, un tilleul et deux arbres à fleurs.

VOTE : *Pour* : DEBRAY, THOMAS+pouvoir, LE BRIS, JOURDAINNE.

Contre : KOBIELA+pouvoir, GOURDES, LAPIERRE

Abstention : ALUSSE, PERCHERON + pouvoir, LE BIHAN.

b - Enfouissement des réseaux rue des Montagnettes : point sur l'avancement des travaux.

Pas de souci particulier, mais les travaux sont stoppés. Les lampadaires n'ont pas été installés et les traversées de route sont toujours en grave calcaire.

Le SDE (syndicat des Energies) gestionnaire des travaux, va être contacté.

L'îlot de voirie en haut de la rue des Montagnettes a été refait par l'entreprise.

2) **FETES et CEREMONIES :**

Le repas du 14 juillet 2013 est programmé le S. 13.07.13. Un flash info a été distribué. Les inscriptions sont closes. Point sur le nombre de réservations : Adultes 68

Invités 22

Enfants 20 soit au total 110. (Complet)

3) **SCOLAIRE :**

a) **Fixation des tarifs de RESTAURATION SCOLAIRE 2013/2014** : n° 165

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur les tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2013/2014 : Il propose de fixer les tarifs de la façon suivante :

	<u>Tarifs (pour mémoire)</u>	<u>Tarifs</u>
	<u>2012/2013 :</u>	<u>2013/2014</u>
PRIX du REPAS :	3,30 €	3.40 €
CARTE MENSUELLE	46.20 €	47.00 €
REPAS EXCEPTIONNEL pour adultes :	5,55 €	5.65 €
REMBOURSEMENT DE REPAS (par enfant/repas compte tenu des frais de gestion) :	3.25 €	3.30 €
REPAS SPECIFIQUE ENFANT ALLERGIQUE :	11,20 €	11.20 €
- à régler sur facture en début de mois - non remboursable - PAI obligatoire		
ACCUEIL DES ENFANTS SANS FOURNITURE DE REPAS	23.00 €	23.00 €
(prestation de surveillance et de mise à disposition des locaux)		
- à régler sur facture en début de mois - non remboursable - PAI obligatoire.		

Il demande à ses collègues de bien vouloir se prononcer.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal,

Considérant le tarif pratiqué par la société YVELINES RESTAURATION pour l'année scolaire 2013/2014,

Après en avoir délibéré,

DECIDE DE RETENIR LES TARIFS CI-DESSUS PROPOSES.

DIT que ces tarifs seront appliqués à compter du 1^{er} septembre 2013.

b) **Renouvellement du poste d'adjoint technique** de 1^e classe année 2013/2014 (n° 166) pour le service et la surveillance du réfectoire scolaire, de 11 h 45 à 13 h 45. (Horaires à revoir depuis la modification des heures de l'école). Vote à l'unanimité.

c) **HORAIRES DE L'ECOLE** : Avis favorable pour la modification des horaires de l'école (validés par le conseil d'école), suite à la demande des délégués de parents d'élèves. Il y aura décalage des horaires du midi de 15 mn, ceci pour permettre aux parents dont les enfants ne mangent pas à la cantine de récupérer et de ramener leurs enfants à Saussay et à Sorel-Moussel sans retard.

à Saussay 8 h 45 à 11 h 45 13 h 30 à 16 h 30

à Sorel-Moussel 8 h 45 à 12 h 00 13 h 45 à 16 h 30

4) **PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL** : J. 05.09.2013

5) **RESEAU D'EAU POTABLE :**

a) L'Agence de l'Eau demande qu'un diagnostic soit réalisé car après étude avec le SICA, il s'est avéré que notre réseau présente des zones de fuites.

Le diagnostic peut être subventionné à 50 % par l'Agence de l'Eau. Solliciter un devis pour ce diagnostic.

b) **Travaux sur réseau d'eau potable 2013 : EMPRUNT C.D.C. 25.000 € sur 25 ans** : n° 168

Pour le financement des travaux sur le réseau d'eau potable, le maire donne lecture de l'étude comparative qui a été réalisée suite à des propositions fournies par quatre caisses.

Le Conseil municipal après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré décide de retenir pour le financement des travaux d'eau potable, un emprunt de 25.000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

Période d'amortissement : sur une durée de 25 ans avec échéances annuelles

Première annuité : année 2014

Dernière annuité : année 2038

Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 130 pdb

Révisabilité du taux d'intérêt à échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A.

Amortissement constant. Typologie Gissler : 1A

Le Conseil municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré, autorise le maire :

- à signer le contrat de prêt auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
- à signer toutes pièces concernant ce dossier.

Dit que le remboursement de ce prêt sera inscrit en dépenses sur le budget d'EAU POTABLE.

Le Conseil a également étudié les propositions pour l'emprunt complémentaire, il est décidé à l'unanimité de souscrire un emprunt de 26.000 € auprès du CRCA sur 15 ans. Le Maire est autorisé à signer toutes pièces concernant ce dossier.

6) QUESTIONS DIVERSES :

a - Assainissement des Eaux usées et assainissement des eaux pluviales : n° 169

COMPETENCE ASSAINISSEMENT : EAUX USEES et EAUX PLUVIALES :

Le Maire expose au Conseil municipal qu'il a eu un long entretien avec le responsable de la compétence ASSAINISSEMENT (eaux usées et eaux pluviales) pour des renseignements très précis à fournir sur le réseau d'eaux usées et le réseau d'eaux pluviales qui doivent être intégrés dans les compétences de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Il y a possibilité pour le Conseil municipal de reporter ce transfert de compétences.

Le Conseil municipal doit en délibérer et adresser sa décision.

Après en avoir délibéré et à la majorité absolue, le Conseil municipal décide de conserver la gestion de son réseau d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales.

b - DEMANDE DE TRAVAUX SUR LE TERRAIN DE FOOT : n° 170

Le Maire informe le Conseil qu'il a été contacté par Monsieur le Président du club de foot d'Anet au sujet du terrain de foot de Saussay utilisé pour l'entraînement et certains matchs de la jeunesse du canton. Il souhaiterait ainsi que ses instances, que le terrain soit remis en état et que toute sa surface soit ré-engazonnée.

Plusieurs devis ont été sollicités afin de pouvoir renseigner librement le Conseil municipal.

Le Conseil municipal, le Maire entendu et après avoir étudié les devis, rappelle qu'il avait été décidé lors de la construction des vestiaires et du prêt du terrain de sport pour les jeunes, qu'il n'y aurait aucun aménagement quel qu'il soit sur ce terrain communal.

Le Conseil, à l'unanimité, reste sur cette position et rappelle que le terrain de sport communal doit rester dans son état actuel, sans aucun aménagement.

c - Intercommunalité :

*** Création de la Communauté d'Agglomération et élection du Président et du bureau.**

* Le maire donne lecture de la liste constituant le bureau. La population totale de la CA.P. DREUX arrive à 110.000 habitants.

*** Participation des élus des communes aux commissions thématiques (La copie du courrier de la CAP Dreux a été adressée à chacun). Comme le prévoit la Charte communautaire, il est prévu que les conseillers municipaux puissent participer à ces commissions, avec voix consultative.**

La liste des membres de chaque commission sera entérinée par le conseil communautaire en septembre.

Choix des élus :

- M. LE BIHAN : choisit la commission « Transport » et « Tourisme ».
- M. FORTEAU : choisit la commission « Aménagement du territoire ».
- Mme DEBRAY : choisit la commission « Tourisme ».

d - Transport d'adultes handicapés à Dreux : Service TAD (Transport A la Demande) suite à notre courrier du 25.02.13. Le Conseil général a émis un avis défavorable le 27.6.13 et précise que le service fonctionne par secteur avec une rotation des véhicules ; en outre, des jours spécifiques sont dédiés au TAD sur le secteur de Dreux et de Chartres Est. Les véhicules circulent également sur les secteurs de Châteaudun, Nogent le Rotrou et Chartres Ouest. (Il est donné lecture du courrier).

e - « Panneau 50 » Côte Saint-Jean : Suite au Conseil antérieur, un panneau « 50 rappel » a été posé Côte Saint-Jean, en descendant la côte à l'entrée de Saussay. Plusieurs panneaux ont été posés sur ce secteur par le

Conseil Général.

f - **AIDE AUX SINISTRÉS DE LA HAUTE GARONNE et DES HAUTES PYRÉNÉES** : n° 171

Le Maire informe le Conseil qu'un courriel est parvenu en mairie le 26.06.13 de l'Association des Maires d'Eure et Loir concernant les inondations qui ont gravement touché les départements de la Haute Garonne et des Hautes Pyrénées. Les associations départementales des maires de ces deux départements ont ouvert des comptes bancaires spécifiques pour aider financièrement les communes sinistrées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

a) de verser 200 € :

- à l'association des Maires du département de la Haute Garonne « AMF 31 sinistre inondation »
- à l'association des Maires du département des Hautes Pyrénées 65420 IBOS.

b) de prélever ces 2 x 200 € sur le budget communal 2013, article 6574 rubrique « enveloppe globale pour subventions diverses ».

c) d'autoriser le Maire à signer toute pièce de ce dossier.

g - Le Maire rappelle que plusieurs réunions importantes sont programmées :

Lundi matin 15.7.13 : Commission d'« Ouverture des plis » pour le renouvellement du marché de la maintenance annuelle d'assainissement (avec le responsable du bureau d'étude, M. LOPES).

Mardi soir 16.7.13 : Commission du « personnel » pour étudier les CV pour le poste qui se libèrera au Secrétariat.

Jeudi matin 18.7.13 : commission d'« Ouverture des plis » pour les travaux de voiries (Rue des Acacias, rue du Chalet et Chemin du Pommeray (avec le Responsable au CG 28 du service voiries de notre secteur, M. DAUBIN).

- Zone commerciale : Information du maire suite à un article paru dans la presse locale : La Communauté de Communes Val d'Eure et Vesgre a retenu un Bureau d'Etudes pour la revitalisation de la zone commerciale. Plusieurs propositions seront à faire, c'est un lourd dossier.

7) TOUR DE TABLE

- Date de la prochaine réunion de la commission d'urbanisme ? En effet, plusieurs projets ont eu des accords mais n'ont pas été présentés en commission d'urbanisme.

- Une place de stationnement rue du Petit Orme est gênante pour une habitante.

- Ronds points à désherber : Rond point vers Carrefour Market et rond point rue de Sorel.

- Une voie de circulation a été tracée perpendiculairement à la rue des Has. Est-ce du fait de la commune ou d'un privé ?

Il s'agit d'un terrain privé. Un chemin a été tracé en raison du passage répété de véhicules. Le propriétaire du terrain sera contacté.

- Délai pour le paiement des factures d'eau à allonger, l'année prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 25.

Le Maire,